

Oberservation n°2

Sujet : [INTERNET] Contribution à l'enquête publique du projet photovoltaïque de la commune Fox-Amphoux

Date : Wed, 20 Dec 2023 11:01:20 +0100

L'information suivante a été collectée le 20/12/2023 11:01:

Vous êtes: Une entreprise

Nom: Université des lumières Lyon 2 et Lyon 3

Prénom: Master Gestion de l'environnement

Adresse postale:

Code postal: 69001

Ville: Lyon

Téléphone:

Sujet: Contribution à l'enquête publique du projet photovoltaïque de la commune Fox-Amphoux

Destinataire: Enquêtes publiques environnementales

Message: Madame, Monsieur, Dans le cadre de notre dernière année en Master gestion de l'environnement, nous avons consulté le projet de défrichement pour la création d'une centrale photovoltaïque au sol de la commune de Fox-Amphoux dans le département du Var. Après la lecture du résumé non technique du projet suivi de l'étude d'impact, nous avons un avis positif sur la réalisation de ce projet qui concorde avec les objectifs nationaux en cohérence avec la loi LTECV. Nous avons pu être rassurés quant aux mesures de réduction et d'évitement proposées. La prise en compte de la biodiversité semble également respecter les attendus de la Loi de 2016 contre la perte nette de biodiversité. En effet, les parcelles finales choisies pour l'implantation des panneaux solaires respectent les zones à enjeux de la zone d'étude. Cependant, nous avons quelques questions concernant la précision de mesures mentionnées : 1. Concernant le démantèlement de la centrale après la phase d'exploitation, il n'est pas mentionné précisément comment se fera la remise en état du site. Nous souhaiterions savoir si le site sera remis à l'état initial, si les mesures de compensation seront appliquées localement sur le site ou dans les environs, ou encore, si la dépollution ou l'amélioration de la qualité écologique de ce site, qui semble être dégradé par l'activité d'exploitation de bauxite, seront pris en charge lors de la phase finale du projet. 2. En sachant qu'un des enjeux forts de la parcelle est sa localisation sur une zone de risque à incendies, nous nous demandons quelles sont les mesures envisagées dans la phase d'exploitation pour lutter contre les feux ? Est ce que des détecteurs de fumée seront installés sur la clôture ? En effet, la mise à feu des panneaux solaires risquerait de dégager des polluants toxiques dans l'atmosphère et par la suite de causer des dommages sur l'environnement et la santé publique (PNSE 2021 - 2025). 3. Nous avons pu lire que "le bilan carbone du projet reste positif avec environ 780 000 tonnes équivalent CO2 évitées comparé à une centrale à gaz". Le choix d'effectuer une comparaison avec un mode de production d'énergie qui figure parmi les plus émetteurs de carbone ne semble pas judicieux. Ne serait-il pas intéressant de présenter un bilan carbone comparé au mode de production majoritaire du mix énergétique français, le nucléaire ? Nous vous remercions pour votre considérations, Nous espérons avoir un retour de votre part, Cordialement, Master 2 GE, Lyon 2 et Lyon 3